

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ par le soussigné :

Qu'en conformité avec l'article 73 de la Loi sur la Fiscalité municipale, le rôle d'évaluation pour l'exercice 2023 a été déposé en date du 15 septembre 2022 au bureau de la Municipalité de Sainte-Mélanie situé au 10 rue Louis-Charles-Panet, Sainte-Mélanie, Québec et toute personne peut en prendre connaissance.

Que le rôle d'évaluation en sera à la deuxième année du rôle triennal 2022-2023-2024 pour l'exercice financier 2023.

Qu'en conformité avec l'article 74.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à cet effet, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû effectuer, peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation, soit la MRC de Joliette.

Pour être valide, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes, savoir :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle d'évaluation ou au cours de l'exercice suivant;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la M.R.C. de Joliette à l'adresse ci-dessous;
- Être déposée au bureau de la M.R.C. de Joliette ou être envoyée à la M.R.C. de Joliette à l'adresse ci-dessous, par courrier recommandé;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la M.R.C. de Joliette.

M.R.C. DE JOLIETTE
632, rue de Lanaudière
Joliette (Québec) J6E 3M7
450 759.2237

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 19^e jour de septembre 2022.



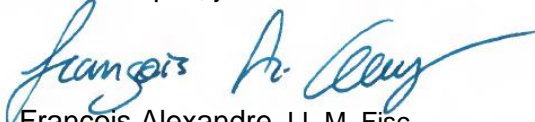
François Alexandre, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier

Certificat de publication au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 19 septembre 2022, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 septembre 2022.



François Alexandre, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier